

En 2017, les effectifs salariés du secteur concurrentiel (18,1 millions des salariés) progressent de 1,7 %, soit un rythme supérieur à celui de l'année précédente (+ 1,0 %). La masse salariale augmente de 3,6 %, en accélération par rapport à 2016 (+ 2,4 %), compte tenu d'une hausse du salaire moyen par tête progresse de 1,8 % (après + 1,4 %).

Les effectifs salariés augmentent en 2017 dans toutes les régions, de 0,0 % en Guadeloupe à 2,4 % en Corse. Ils accélèrent dans toutes les régions métropolitaines et ralentissent dans les Dom. Ce dynamisme doit beaucoup à la très forte accélération du secteur de l'intérim sur l'année écoulée (+ 15,7 %). Hors intérimaires, l'évolution reste mesurée (entre 0,0 % et 0,6 %) dans le quart nord-est du pays ainsi que dans les Dom hormis la Réunion et est dynamique (supérieure à 1,0 %) ailleurs.

Après cinq années de baisse continue, la construction est en progression en 2017 (+ 1,1 %, soit 14 400 postes, contre - 1,2 % en 2016). Cette hausse est en particulier portée par l'Île-de-France, PACA et l'Occitanie.

L'industrie continue de perdre des emplois en 2017 mais sur un rythme moins marqué qu'en 2016. En métropole, la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Occitanie et la Corse gagnent des effectifs industriels.

L'hébergement et la restauration ainsi que les activités informatiques et juridiques sont les secteurs du tertiaire les plus dynamiques dans la plupart des régions. En revanche, les télécommunications, les activités immobilières et l'administration publique perdent des emplois dans un grand nombre de territoires.

## EN 2017, LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ POURSUIVENT LEUR PROGRESSION DANS TOUTES LES RÉGIONS

En 2017, les entreprises du secteur concurrentiel emploient 18,1 millions de salariés en moyenne annuelle, en hausse de 1,7 % (soit + 304 000 postes) par rapport au niveau de l'année précédente. Comme en 2016, toutes les régions présentent une hausse de leurs effectifs salariés. L'emploi salarié est en accélération dans toutes les régions de métropole mais ralentit dans les Dom.

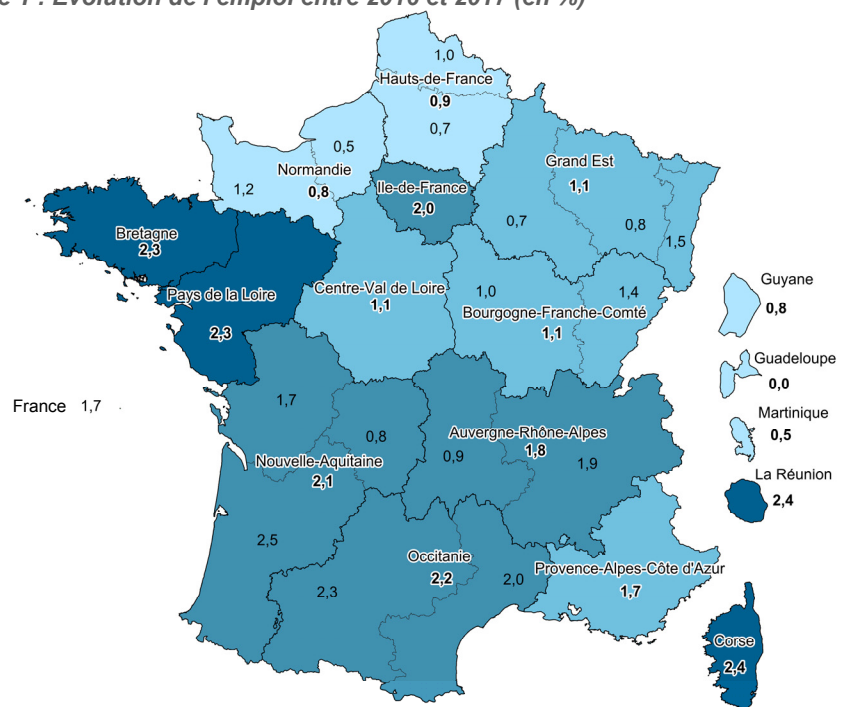
Outre l'Île-de-France et la Réunion, les régions les plus dynamiques se situent dans le sud et sur les façades atlantique et méditerranéenne de la métropole (carte 1, tableau 1). En outre, comme en 2016, des évolutions contrastées peuvent être observées au sein de certaines régions (cartes 1 et 3). Ainsi le Limousin (+ 0,8 %) reste moins dynamique que Poitou-Charentes

(+ 1,7 %) et l'Aquitaine (+ 2,5 %), la Champagne-Ardenne (+ 0,7 %) et la Lorraine (+ 0,8 %) que l'Alsace (+ 1,5 %), ou l'Auvergne (+ 0,9 %) que Rhône-Alpes (+ 1,9 %).

Le salaire moyen par tête (SMPT) croît de 1,8 % en 2017, pour atteindre 2 572 € en moyenne (tableau 1). L'évolution salariale est très homogène sur l'ensemble du territoire (entre + 1,6 % et + 2,1 %), à l'exception de la Corse où elle est plus soutenue (+ 2,6 %) et de certains Dom, en retrait (+ 0,4 % en Guyane et + 1,4 % en Martinique et à la Réunion).

La masse salariale augmente de 3,6 % sur un an, en accélération par rapport à l'année précédente (+ 2,4 %). En métropole, la hausse varie entre 2,6 % en Normandie

Carte 1 : Evolution de l'emploi entre 2016 et 2017 (en %)



Source : Acoff – Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

et 5,1 % en Corse (tableau 1), les disparités étant proches de celles observées sur les effectifs. Dans les Dom, hormis à la Réunion (+ 3,8 %), la progression est inférieure à 2 %.

### La construction renoue avec les hausses d'effectifs

Après une baisse continue des effectifs depuis 2010, la **construction** confirme l'inflexion observée en 2016 et gagne en 2017 14 400 postes (+ 1,1 %). L'amélioration concerne toutes les régions de la métropole ; seules le Centre-Val de Loire, la Normandie, les Hauts-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté perdent encore des salariés cette année (cartes 2).

### L'industrie reste orientée à la baisse sur une grande partie du territoire

Les effectifs de l'**industrie** continuent de se réduire en 2017 à un rythme toutefois inférieur à celui de l'année précédente (- 0,4 %, soit - 10 700 postes). A l'instar de l'année précédente, les régions de l'ouest (Bretagne et Pays de la Loire) et du Sud (Occitanie et Corse) gagnent des effectifs et celles du quart nord-est du pays demeurent les régions qui perdent le plus de postes. Dans les Dom, les effectifs progressent en Guyane et à la Réunion.

### Les évolutions régionales sont plus contrastées dans le secteur tertiaire

L'emploi dans le **tertiaire hors intérimaires** progresse de 1,6 % en 2017 (soit

+ 198 900 postes). L'ouest et le sud du pays ainsi que l'Île-de France sont les plus dynamiques (cartes 2).

En métropole, toutes les régions affichent des hausses d'effectifs dans les différents secteurs des services (commerce, hébergement-restauration, autres services). Quelques baisses sont constatées dans les Dom mais celles-ci restent faibles.

L'augmentation des effectifs dans le **commerce** (+ 0,9 %) suit celle de l'évolution globale ; elle est ainsi plus importante dans l'ouest et le sud du pays.

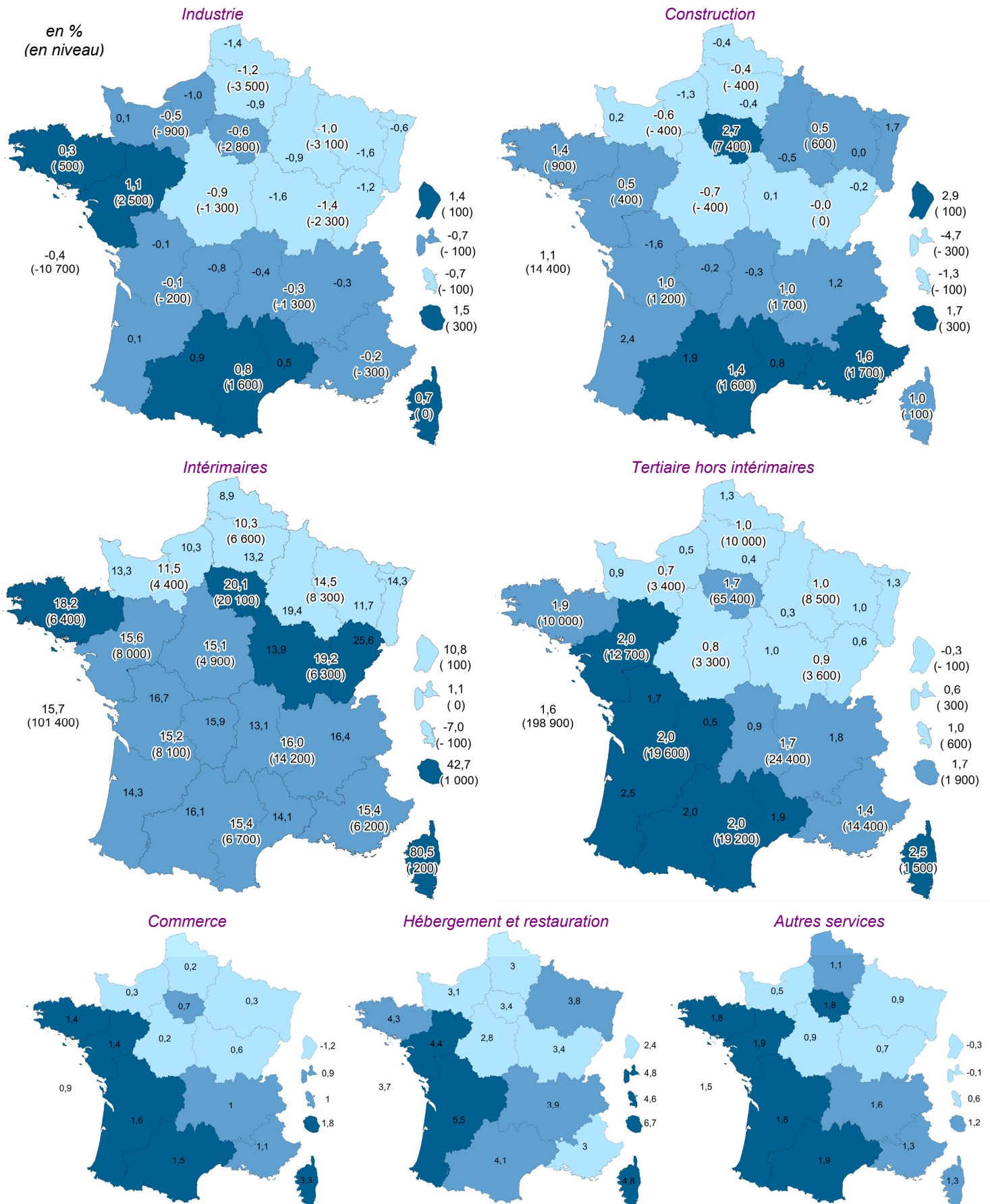
La hausse des effectifs dans l'**hébergement-restauration** est forte dans tout

Tableau 1 : Evolution de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT par région

RÉGIONS	Masse salariale				Effectifs moyens					SMPT moyen			Répartition sectorielle des effectifs salariés en 2017				
	Montant 2017		Evolution		Niveau 2017		Evolution			Niveau 2017		Evolution		Indus-trie	BTP	Tertiaire hors intérim	Intérim
	Md€	%	2017 /2016	2016 /2015	milliers	%	milliers	%	%	€	%	%	%				
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>66,0</b>	<b>11,8</b>	<b>3,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2 240</b>	<b>12,4</b>	<b>39,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2 455</b>	<b>2,1</b>	<b>1,4</b>	<b>20,9</b>	<b>7,9</b>	<b>66,5</b>	<b>4,7</b>	
Auvergne	8,5	1,5	2,9	2,0	318	1,8	2,8	0,9	0,8	2 223	1,9	1,2	24,7	8,3	63,0	4,1	
Rhône-Alpes	57,5	10,3	4,1	2,7	1 922	10,6	36,2	1,9	1,2	2 493	2,1	1,5	20,3	7,8	67,0	4,8	
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>18,1</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>	<b>1,4</b>	<b>676</b>	<b>3,7</b>	<b>7,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>2 234</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>24,3</b>	<b>7,4</b>	<b>62,4</b>	<b>5,8</b>	
Bourgogne	10,5	1,9	2,5	1,0	397	2,2	3,8	1,0	-0,1	2 212	1,5	1,1	21,4	7,6	65,8	5,2	
Franche-Comté	7,6	1,4	3,4	1,8	279	1,5	3,8	1,4	0,5	2 264	2,0	1,4	28,5	7,1	57,7	6,7	
<b>Bretagne</b>	<b>21,6</b>	<b>3,9</b>	<b>4,2</b>	<b>3,0</b>	<b>808</b>	<b>4,5</b>	<b>17,8</b>	<b>2,3</b>	<b>1,3</b>	<b>2 229</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>19,6</b>	<b>8,5</b>	<b>66,8</b>	<b>5,1</b>	
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>17,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2,8</b>	<b>1,6</b>	<b>629</b>	<b>3,5</b>	<b>6,6</b>	<b>1,1</b>	<b>0,4</b>	<b>2 309</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>22,6</b>	<b>8,1</b>	<b>63,3</b>	<b>6,0</b>	
<b>Corse</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>5,1</b>	<b>3,1</b>	<b>80</b>	<b>0,4</b>	<b>1,9</b>	<b>2,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2 140</b>	<b>2,6</b>	<b>1,2</b>	<b>8,0</b>	<b>13,3</b>	<b>78,1</b>	<b>0,6</b>	
<b>Grand Est</b>	<b>37,8</b>	<b>6,8</b>	<b>2,7</b>	<b>1,4</b>	<b>1 366</b>	<b>7,5</b>	<b>14,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>2 303</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>21,9</b>	<b>7,8</b>	<b>65,5</b>	<b>4,9</b>	
Alsace	15,7	2,8	3,5	2,0	542	3,0	8,1	1,5	0,7	2 415	1,9	1,3	22,0	7,6	65,3	5,0	
Champagne-Ardenne	8,2	1,5	2,2	1,1	305	1,7	2,2	0,7	-0,2	2 230	1,5	1,3	23,1	8,0	63,9	5,0	
Lorraine	13,9	2,5	2,1	0,9	519	2,9	4,1	0,8	-0,2	2 228	1,3	1,1	21,1	7,7	66,5	4,6	
<b>Guadeloupe</b>	<b>2,0</b>	<b>0,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,0</b>	<b>70</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2 411</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>11,0</b>	<b>7,6</b>	<b>79,2</b>	<b>2,3</b>	
<b>Guyane</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>	<b>2,2</b>	<b>30</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>	<b>2 585</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>13,7</b>	<b>10,9</b>	<b>70,8</b>	<b>4,5</b>	
<b>Hauts de France</b>	<b>39,4</b>	<b>7,0</b>	<b>2,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1 429</b>	<b>7,9</b>	<b>12,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2 298</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>19,7</b>	<b>7,3</b>	<b>67,9</b>	<b>5,0</b>	
Nord-Pas-de-Calais	28,3	5,1	2,9	1,9	1 021	5,6	9,9	1,0	0,8	2 310	1,9	1,1	18,2	7,3	69,7	4,8	
Picardie	11,1	2,0	2,5	1,3	408	2,3	2,9	0,7	0,1	2 268	1,8	1,2	23,5	7,5	63,4	5,7	
<b>Île-de-France</b>	<b>183,4</b>	<b>32,8</b>	<b>3,7</b>	<b>2,6</b>	<b>4 634</b>	<b>25,6</b>	<b>90,2</b>	<b>2,0</b>	<b>1,0</b>	<b>3 298</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>9,1</b>	<b>6,2</b>	<b>82,1</b>	<b>2,6</b>	
<b>Martinique</b>	<b>2,1</b>	<b>0,4</b>	<b>1,9</b>	<b>3,0</b>	<b>71</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2 450</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,5</b>	<b>11,7</b>	<b>7,4</b>	<b>78,8</b>	<b>2,1</b>	
<b>Normandie</b>	<b>22,5</b>	<b>4,0</b>	<b>2,6</b>	<b>1,1</b>	<b>811</b>	<b>4,5</b>	<b>6,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>2 306</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>22,6</b>	<b>8,5</b>	<b>63,7</b>	<b>5,3</b>	
Bas se-Normandie	9,2	1,7	3,1	1,9	352	1,9	4,1	1,2	0,6	2 183	1,8	1,3	21,8	8,8	64,5	4,9	
Haute-Normandie	13,2	2,4	2,3	0,6	459	2,5	2,3	0,5	-0,3	2 401	1,8	0,9	23,1	8,2	63,1	5,6	
<b>Nouvelle Aquitaine</b>	<b>38,0</b>	<b>6,8</b>	<b>4,0</b>	<b>2,4</b>	<b>1 405</b>	<b>7,8</b>	<b>28,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>2 255</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>17,2</b>	<b>8,5</b>	<b>69,9</b>	<b>4,4</b>	
Aquitaine	23,2	4,2	4,6	2,9	841	4,6	20,9	2,5	1,5	2 301	2,0	1,4	15,4	8,6	71,6	4,3	
Limousin	4,0	0,7	2,5	1,7	157	0,9	1,2	0,8	0,4	2 145	1,8	1,3	20,0	8,2	67,5	4,3	
Poitou-Charentes	10,7	1,9	3,3	1,8	407	2,2	6,6	1,7	0,4	2 200	1,6	1,4	19,8	8,2	67,2	4,8	
<b>Occitanie</b>	<b>37,7</b>	<b>6,7</b>	<b>4,1</b>	<b>2,7</b>	<b>1 363</b>	<b>7,5</b>	<b>29,1</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>2 306</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>15,1</b>	<b>8,3</b>	<b>72,9</b>	<b>3,8</b>	
Languedoc-Roussillon	15,0	2,7	4,1	2,4	584	3,2	11,6	2,0	1,5	2 142	2,0	0,9	10,6	8,6	77,6	3,1	
Midi-Pyrénées	22,7	4,1	4,1	2,9	779	4,3	17,6	2,3	1,6	2 429	1,8	1,3	18,4	8,0	69,4	4,2	
<b>Pays de la Loire</b>	<b>28,6</b>	<b>5,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,2</b>	<b>1 039</b>	<b>5,7</b>	<b>23,6</b>	<b>2,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2 297</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>22,5</b>	<b>8,3</b>	<b>63,3</b>	<b>5,8</b>	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>37,6</b>	<b>6,7</b>	<b>3,7</b>	<b>2,8</b>	<b>1 321</b>	<b>7,3</b>	<b>22,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>2 371</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>11,2</b>	<b>7,8</b>	<b>77,4</b>	<b>3,6</b>	
<b>Réunion</b>	<b>4,1</b>	<b>0,7</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>	<b>149</b>	<b>0,8</b>	<b>3,4</b>	<b>2,4</b>	<b>3,0</b>	<b>2 291</b>	<b>1,4</b>	<b>1,0</b>	<b>11,4</b>	<b>10,0</b>	<b>76,3</b>	<b>2,3</b>	
<b>France</b>	<b>559,3</b>	<b>100,0</b>	<b>3,6</b>	<b>2,4</b>	<b>18 122</b>	<b>100,0</b>	<b>304,0</b>	<b>1,7</b>	<b>1,0</b>	<b>2 572</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>16,5</b>	<b>7,6</b>	<b>71,7</b>	<b>4,2</b>	
dont Métropole	550,2	98,4	3,6	2,0	17 802	98,2	300,0	1,7	1,0	2 575	1,8	1,4	16,6	7,5	71,6	4,2	

Source : Acos – Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Cartes 2 : Evolution de l'emploi entre 2016 et 2017 par secteurs d'activité



Source : Acooss – Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

le pays (+ 3,7 %) et tout particulièrement à l'ouest (de + 4,3 % en Bretagne à + 5,5 % en Nouvelle Aquitaine) et en Corse (+ 4,8 %), la hausse régionale la plus faible (+ 2,8 %) étant observée en Centre-Val de Loire.

Les effectifs des **autres services** (+ 1,5 %) augmentent aussi plus significativement dans les régions de l'ouest et du sud-ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) ainsi qu'en Île-de-France. En revanche, leur évolution reste modérée en Normandie, dans le nord-est et le centre.

Les **intérimaires**, en hausse de 15,7 % en 2017, progressent dans toutes les régions, à l'exception de la Martinique (cartes 2). **Hors intérimaires**, toutes les régions affichent des effectifs salariés en hausse.

### **Le recul des effectifs dans l'industrie pénalise la Normandie ainsi que les régions du nord, de l'est et du centre**

Dans son ensemble, la région **Normandie** affiche une progression de 0,8 % de ses effectifs, soit + 6 500 postes dont 4 400 intérimaires (+ 11,5 %). Hors intérimaires, la progression des effectifs salariés est de 0,3 %. A l'image des années précédentes, la situation en Basse-Normandie (+ 1,2 %) est meilleure que celle en Haute-Normandie (+ 0,5 %).

Dans l'industrie, la région continue de perdre des effectifs (- 0,5 %). Les évolutions sont toutefois contrastées au niveau des anciennes régions. Alors que la Haute-Normandie continue de perdre des postes (- 1,0 % après - 2,1 %), la Basse-Normandie en gagne un peu cette année (+ 0,1 % après - 1,0 %).

La plupart des branches industrielles perdent du personnel : la production et distribution d'électricité (- 3,4 %), la fabrication d'équipements électriques (- 3,0 %), l'industrie du bois et papier (- 2,9 %) ainsi que l'industrie chimique (- 1,8 %) sont celles qui sont le plus en difficulté. A l'inverse, les effectifs salariés progressent notamment dans la cokéfaction et raffinage (+ 2,9 %), l'industrie textile (+ 2,8 %) et l'industrie pharmaceutique (+ 1,3 %).

Les effectifs de la construction baissent encore dans la région, mais plus modérément qu'en 2016 (- 0,6 % contre - 2,3 %).

Dans le secteur tertiaire hors intérimaires, les effectifs progressent, que ce soit dans le commerce (+ 0,3 %), l'hébergement-restauration (+ 3,1 %) ou les autres services (+ 0,5 %). Sur l'ensemble de ces secteurs, la hausse en

Basse-Normandie (+ 0,9 %) est supérieure à celle de la Haute-Normandie (+ 0,4 %).

Dans les **Hauts de France**, les effectifs progressent de 0,9 %, soit 12 700 postes dont plus de la moitié sont des intérimaires (+ 6 600 postes soit + 10,3 %). La croissance des effectifs hors intérimaires est de 0,5 % au niveau régional, portée par le Nord-Pas de Calais (+ 0,6 %).

La situation dans la construction s'améliore par rapport à l'année passée ; cependant, le secteur continue de perdre des effectifs dans la région (- 0,4 % en 2017 après - 2,2 % en 2016).

La diminution des effectifs de l'industrie se poursuit (- 1,2 %), à la fois dans le Nord-Pas de Calais et en Picardie, en particulier dans la production et distribution d'électricité (- 6,3 %), la fabrication de machines et d'équipements (- 3,4 %), la fabrication de matériel de transport (- 3,2 %) et la métallurgie (- 1,7 %). En revanche, ils sont en hausse dans l'industrie pharmaceutique (+ 1,9 %) et l'industrie des plastiques (+ 0,7 %).

Les effectifs dans l'hébergement-restauration augmentent de 3,0 %, soit 1 900 postes. La progression est cependant moindre que l'année passée (+ 3,6 % en 2016), dans un contexte où l'évolution du secteur s'améliore globalement. Enfin, les effectifs sont en hausse dans les autres secteurs du tertiaire, en particulier dans les activités informatiques (+ 5,8 %), les activités administratives et de soutien (+ 2,7 %) et les activités juridiques (+ 2,1 %).

Les effectifs de la région **Grand-Est** progressent globalement de 1,1 %. Hors intérimaires, ils reculent régulièrement en Champagne-Ardenne (- 0,1 %) et progressent en Lorraine et en Alsace (respectivement + 0,3 % et + 0,9 %) : sur l'ensemble de la région, l'évolution est de + 0,5 %.

Mise à part l'industrie qui continue de perdre des emplois (- 1,0 %), tous les autres grands secteurs affichent des hausses d'effectifs, que ce soit le commerce (+ 0,3 %), la construction (+ 0,5 %), les autres activités de service (+ 0,9 %) et l'hébergement-restauration (+ 3,8 %). Au niveau des anciennes régions, la Champagne-Ardenne se distingue de la Lorraine et de l'Alsace. Les effectifs y diminuent dans la construction et le commerce alors qu'ils augmentent ailleurs dans la région. En revanche, la progression des effectifs intérimaires y est bien plus nette.

L'industrie perd des salariés dans les trois parties régionales, et ce dans presque tous les secteurs, notamment la production et distribution de l'électricité (- 4,1 %), la fabrication de matériel de transport et le secteur de l'habillement et textile (- 2,4 %), la métallurgie (- 1,8 %) et la fabrication d'équipements électriques (- 1,8 %).

Les activités informatiques, l'éducation ainsi que les arts, spectacles et activités créatives sont parmi les secteurs les plus dynamiques du tertiaire (respectivement + 5,3 %, + 2,4 % et + 2,1 %) tandis que les télécommunications et la recherche et développement sont ceux les plus mal orientés (respectivement - 3,7 % et - 3,0 %).

En région **Bourgogne-Franche-Comté**, les effectifs augmentent de 1,1 % en 2017 (+ 7 600 postes) grâce notamment à une très forte progression de l'emploi intérimaire (+ 19,2 %, soit 6 300 postes). Les effectifs salariés hors intérimaires progressent quant à eux de 0,2 %. Cette augmentation concerne à la fois la Bourgogne (+ 1,0 %) et la Franche-Comté (+ 1,4 %). Hors intérimaires, les effectifs sont stables en Franche-Comté et progressent de 0,3 % en Bourgogne.

Après avoir baissé sur plusieurs années consécutives, les effectifs dans la construction deviennent stables : la légère amélioration en Bourgogne (+ 0,1 %) compense la baisse d'effectifs de 0,2 % en Franche-Comté.

Dans cette région, où 24,3 % des salariés exercent dans l'industrie, l'évolution des effectifs est particulièrement impactée par le recul enregistré dans ce secteur, que ce soit en Bourgogne (- 1,6 %) ou en Franche-Comté (- 1,2 %). Au global, l'industrie perd 2 300 postes sur l'année dans la région (- 1,4 %). L'évolution des différents secteurs industriels est sensiblement identique dans les deux composantes régionales. Les effectifs diminuent principalement dans la fabrication d'équipements électriques (- 5,3 %), de matériels de transport (- 3,8 %) et l'industrie du meuble (- 2,7 %). A l'inverse, l'industrie du textile (+ 4,1 %), la production et distribution d'eau (+ 1,4 %) et l'industrie agro-alimentaire (+ 0,9 %) sont les seuls secteurs où les effectifs progressent en 2017.

En région **Centre-Val de Loire**, les effectifs salariés augmentent de 1,1 % (soit + 6 600 postes), contre 0,4 % en 2016. Environ les trois quarts des créations de postes sont liés au secteur de l'intérim : hors intérimaires, les effectifs salariés progressent de 0,3 %.

Le secteur de la construction demeure en berne (- 0,7 %, soit - 400 postes) mais sur un rythme nettement moins marqué qu'en 2016 (- 3,3 %). Il s'agit de la plus forte baisse en métropole pour le secteur. Quasiment tous les secteurs de l'industrie perdent des effectifs (- 0,9 % au total, soit - 1 300 postes), en particulier la fabrication d'équipements électriques (- 6,5 %), la fabrication de matériels de transport (- 2,8 %) et la production et distribution d'électricité (- 2,8 %).

Le secteur du commerce progresse de 0,2 %. Cette évolution reste parmi les plus faibles de la métropole. Malgré une progression de 2,8 %, le secteur de l'hébergement-restauration affiche la plus faible évolution de la métropole. En ce qui concerne les autres activités tertiaires, les activités de services administratifs et de soutien (+ 2,4 %), l'éducation (+ 2,1 %) et la recherche et développement (+ 2,0 %) demeurent dynamiques.

**En PACA et Auvergne-Rhône-Alpes, la plupart des secteurs sont bien orientés hormis dans l'industrie**

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, les effectifs salariés totaux progressent de 1,7 % (soit + 22 000 postes) et de 1,3 % (soit 15 800 postes) hors intérimaires.

Comme en 2016, l'industrie présente des effectifs en très légère baisse, proche de l'équilibre (- 0,2 %, soit - 300 postes) : les mouvements d'effectifs sont particulièrement importants dans l'industrie chimique (+ 2,3 %, + 300 postes), l'agro-alimentaire (+ 1,1 %, + 300 postes), le bois et le papier (- 7,2 %, - 400 postes) et la production et distribution d'électricité (- 3,8 %, - 400 postes).

Le secteur de la construction est en forte progression en 2017 (+ 1,6 % après + 0,2 %) ; en métropole, seule l'Île-de-France a une évolution supérieure.

La majorité des secteurs du tertiaire enregistrent des hausses d'effectifs, en particulier les activités informatiques (+ 4,9 %), la recherche et développement (+ 3,5 %), l'hébergement et restauration (+ 3,0 %), les services administratifs et de soutien (+ 2,6 %) et les activités scientifiques et techniques (+ 2,5 %). Les quelques secteurs qui continuent de perdre des salariés, notamment les télécommunications (- 1,3 %), les activités immobilières (- 1,1 %), les arts, spectacles et activités récréatives (- 0,7 %) et l'administration publique (- 0,4 %) totalisent 600 destructions d'emplois, tandis

que le reste du tertiaire hors intérim enregistre 15 000 créations nettes.

Les effectifs de la région **Auvergne-Rhône-Alpes** progressent de 1,8 % au total (+ 39 000 postes) et de 1,2 % hors intérimaires. L'amélioration de l'emploi est sensible sur l'ensemble de la région ; cependant, comme en 2016, la région Rhône-Alpes reste plus dynamique que la région Auvergne dans un grand nombre de secteurs économiques.

L'industrie continue de perdre des postes (- 0,3 %), en particulier dans la production et distribution d'électricité (- 2,6 %), la fabrication de matériels de transport (- 2,2 %) et l'industrie du bois et papier (- 1,9 %). Les industries pharmaceutiques (+ 2,3 %), agro-alimentaires (+ 1,4 %) et du meuble (+ 0,7 %) sont les seules qui présentent des hausses significatives d'effectifs.

La construction gagne environ 1 700 postes (+ 1,0 %). Cependant, la hausse dans le secteur est liée exclusivement au dynamisme de la région Rhône-Alpes (+ 1,2 %), les effectifs en région Auvergne étant en légère baisse (- 0,3 %).

Les effectifs sont en hausse dans la majorité des secteurs du tertiaire ; l'évolution est d'ailleurs généralement meilleure que la moyenne nationale. Les activités informatiques, juridiques et de conseil (+ 5,0 % pour ces deux secteurs), l'hébergement-restauration (+ 3,9 %), les services administratifs et de soutien (+ 1,9 %) ainsi que l'action sociale (+ 1,8 %) sont particulièrement dynamiques. A l'inverse, les effectifs diminuent dans les télécommunications (- 2,0 %), l'administration publique (- 1,6 %) et les activités immobilières (- 1,1 %). Pour ces secteurs, les deux parties régionales sont concernées.

**Les activités informatiques et juridiques et l'hébergement-restauration tirent l'emploi en Île-de-France**

Les effectifs salariés en **Île-de-France** augmentent de 2,0 % (+ 92 200 postes) au total, et de 1,6 % hors intérimaires. Pratiquement tous les secteurs du tertiaire sont en croissance. Les activités informatiques (+ 4,9 %, soit + 9 600 postes), l'hébergement - restauration (+ 3,4 %, soit + 10 200 postes) ainsi que les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 3,2 %, soit + 12 300 postes) restent très dynamiques à l'instar des dernières années.

Les secteurs du social continuent également de gagner des effectifs, que ce soit dans l'action sociale et de l'hébergement

médico-social (+ 3,4 % soit + 6 400 postes) ou la santé humaine (+ 1,1 %). De même, la baisse des effectifs se poursuit dans les activités immobilières (- 1,9 %), l'administration publique (- 1,1 %) et l'audiovisuel (- 0,5 %).

La croissance des effectifs du secteur de la construction (+ 2,7 %) est la plus forte de la métropole : en termes de volumes, l'Île-de-France représente la moitié des postes créés dans le secteur.

Les effectifs diminuent toujours dans l'industrie, en particulier dans celle du bois et papier (- 4,4 %), la production et distribution d'électricité (- 3,2 %), la fabrication de machines et équipements (- 2,2 %) et la métallurgie (- 1,9 %). Par ailleurs, l'industrie agro-alimentaire reste créatrice d'emplois mais sur un rythme plus faible qu'en 2016 (+ 1,6 % après + 2,5 %).

**En Nouvelle-Aquitaine, l'emploi est en hausse sur l'ensemble de la région**

En région **Nouvelle-Aquitaine**, les effectifs salariés progressent de 2,1 %. Hors intérimaires, ils sont en hausse de 1,6 %. A la différence de l'année précédente où les effectifs salariés n'augmentaient qu'en Aquitaine, l'ensemble de la région crée des postes en 2017, y compris hors intérimaires.

Dans le secteur tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés progressent dans les trois parties régionales (+ 2,0 % sur l'ensemble de la région). À l'inverse, bien qu'en nette amélioration, la situation dans l'industrie (- 0,1 %) et la construction (+ 1,0 %) reste pénalisée par des baisses d'emploi en Poitou-Charentes et dans le Limousin.

Les industries extractives (- 4,3 %), la production et distribution d'électricité et de gaz (- 3,1 %) et l'industrie des plastiques (- 1,6 %) sont les secteurs industriels qui perdent le plus d'emplois. A l'inverse, les secteurs de fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ainsi que les industries agro-alimentaires (respectivement + 3,9 % et + 1,0 %) sont les secteurs où se crée le plus d'emploi.

Au sein du tertiaire, les secteurs de l'hébergement-restauration (+ 5,5 %) et du commerce (+ 1,6 %) connaissent les plus fortes hausses de toute la façade atlantique. Enfin, les activités informatiques (+ 7,8 %), les activités de services administratifs et de soutien (+ 3,6 %) et les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 3,2 %) sont également très dynamiques dans toute la région.

**En Bretagne, tous les grands secteurs sont dans le vert** ➤ **Carte 3 : Évolution de l'emploi dans les zones d'emploi entre 2016 et 2017**

En **Bretagne**, les effectifs sont en hausse de 2,3 %, soit + 17 800 postes dont 11 500 postes hors intérimaires (+ 1,5 %). Les effectifs progressent dans la construction (+ 1,4 % soit + 900 postes), ainsi que dans l'industrie (+ 0,3 %, soit + 500 postes). L'industrie agro-alimentaire, représente la plus forte hausse du secteur (+ 1,4 %, soit + 800 postes). A l'inverse, la production et distribution d'électricité (- 3,1 %), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (- 2,6 %) et l'industrie du bois et du papier (- 2,3 %) sont les secteurs qui perdent le plus de salariés.

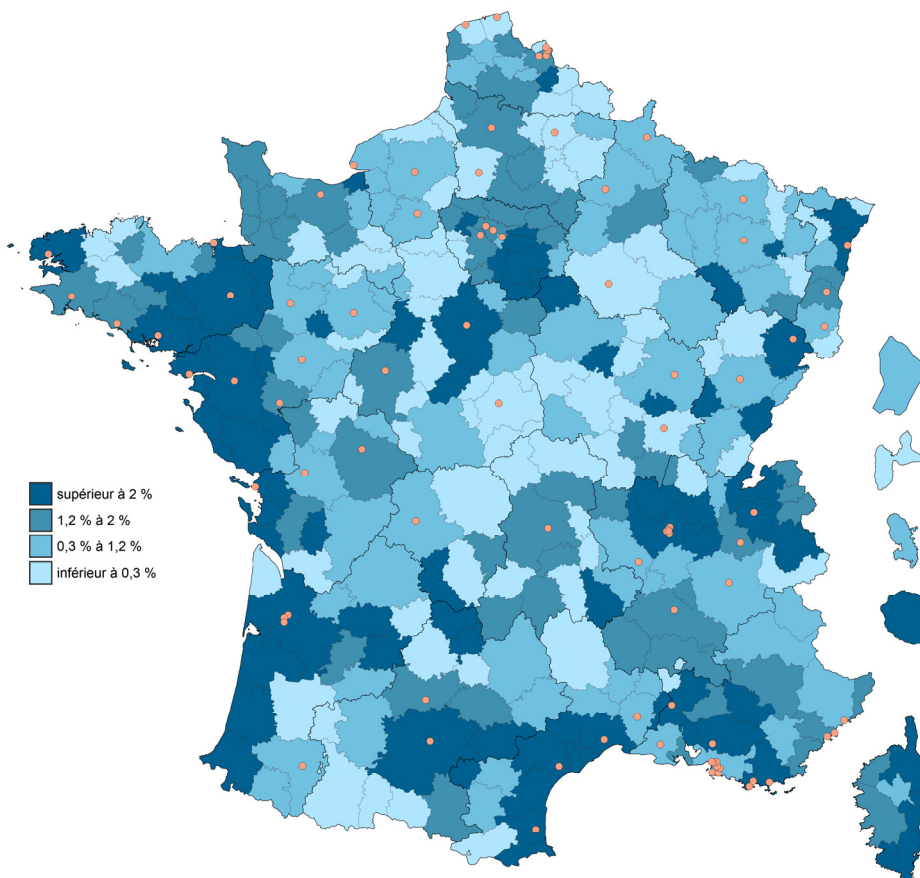
Pratiquement tous les secteurs du tertiaire hors intérim présentent des effectifs en hausse, à l'exception de l'administration publique (- 1,7 %) et des télécommunications (- 1,4 %). Les secteurs de la recherche et développement (+ 8,0 %), des activités informatiques (+ 7,0 %), de l'hébergement-restauration (+ 4,3 %), des activités juridiques et de conseil (+ 3,6 %), du commerce et transport (+ 1,4 %) et de l'action sociale (+ 1,3 %) sont très pourvoyeurs d'emplois.

**En Occitanie, la dynamique sectorielle concerne les deux parties régionales**

Sur l'ensemble de la région **Occitanie**, les effectifs progressent de 2,2 %, (+ 29 100 postes) après 1,6 % en 2016. Hors intérimaires, l'évolution est quasiment identique dans les deux régions qui la composent. Les effectifs intérimaires, sont en revanche plus dynamiques en région Midi-Pyrénées qu'en Languedoc-Roussillon.

Le secteur industriel progresse dans toute la région. En Midi-Pyrénées, la plupart des secteurs sont bien orientés. La fabrication de matériels de transports, activité emblématique dans la région, demeure celle qui crée le plus de postes (+ 3,1 %, soit 1 300 salariés). La situation est plus mitigée en Languedoc-Roussillon : la production et distribution d'eau (+ 2,8 %) et l'agro-alimentaire (+ 1,9 %) gagnent des effectifs tandis que la fabrication de machines (- 2,7 %), la métallurgie (- 2,5 %) et la fabrication de produits informatiques (- 2,4 %) en perdent.

La construction se redresse (+ 1,4 % après - 1,0 %). La région Midi-Pyrénées est cependant beaucoup plus dynamique que le Languedoc-Roussillon : la crois-



Source : Acoff – Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

**Lecture :** Cette carte présente les évolutions des effectifs salariés par zone d'emploi (*encadré*). Elle montre notamment le dynamisme de l'emploi salarié sur les littoraux méditerranéen et atlantique, ainsi que dans les zones d'emploi des agglomérations de Lyon, Orléans, Rennes, Strasbourg, Belfort-Montbéliard-Héricourt et Annecy.

sance y est deux fois plus forte (+ 1,9 % contre + 0,8 %) et la région représente plus de deux tiers des créations de postes.

Enfin, le tertiaire hors intérimaire est en nette progression (+ 2,0 %). Se démarquent particulièrement les activités informatiques (+ 7,4 %), l'hébergement-restauration (+ 4,1 %), les activités de services administratifs (+ 3,3 %), les activités juridiques et de conseil (+ 3,2 %) et l'éducation (+ 2,6 %). En revanche, les télécommunications (- 1,5 %), l'immobilier (- 1,4 %) et l'administration publique (- 1,0 %) détruisent des postes.

**Les Pays de la Loire profitent du dynamisme du tertiaire et de l'industrie**

Les effectifs salariés des **Pays de la Loire** progressent fortement en 2017 : + 2,3 % (23 600 postes), après + 1,6 % en 2016. Les principaux contributeurs de croissance sont les activités informatiques (+ 5,6 %), les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 4,6 %), l'hébergement-restauration (+ 4,4 %), les

activités de services administratifs (+ 1,9 %), l'action sociale (+ 1,7 %) et le commerce (+ 1,4 %), qui représentent une forte partie des créations de postes.

Contrairement à 2016, les effectifs des secteurs de la construction (+ 0,5 %, contre - 1,9 %) et de l'industrie (+ 1,1 %, contre - 0,4 %) progressent, à l'instar de la fabrication de matériels de transport, l'agro-alimentaire et la métallurgie (respectivement + 3,8 %, + 1,5 % et + 1,3 %) ; ces trois secteurs de l'industrie créent 2 300 postes en 2017. A l'inverse, la production et distribution d'électricité est en net repli (- 3,1 %, soit - 200 postes, après - 1,5 %).

**Les activités touristiques dopent les effectifs de la Corse**

En **Corse**, les effectifs progressent de 2,4 % (+ 1 900 postes) en 2017. Compte tenu du faible poids du secteur intérimaire dans la région, l'évolution hors intérimaires est proche de l'évolution totale (+ 2,1 %, soit + 1 700 postes).

Les effectifs dans l'agro-alimentaire res-

tent en forte progression (+ 3,4 %). Pour autant, la croissance dans l'ensemble de l'industrie faiblit (+ 0,7 % en 2017, contre + 2,2 % en 2016).

Les effectifs salariés du secteur de la construction progressent cette année après la baisse de l'année précédente (+ 1,0 % contre - 1,9 % en 2016).

L'hébergement-restauration et le commerce, fortement liés aux activités touristiques, importantes dans la région, poursuivent la croissance observée ces dernières années (respectivement + 4,8 % et + 3,3 %).

### Dans les Dom, l'emploi progresse mais devient moins dynamique

En 2017, les effectifs salariés restent stables en **Guadeloupe** (0,0 % comme en 2016). L'évolution de l'emploi dans la région a été très affectée dans la seconde moitié de l'année par le passage de l'ouragan Maria qui a détruit une partie de l'appareil productif : l'industrie (- 0,7 %), dans pratiquement tous les secteurs, et surtout la construction (- 4,7 %) en ont subi les conséquences.

Les effectifs dans le commerce (+ 0,9 %), l'hébergement-restauration (+ 4,8 %) et les services administratifs et de soutien (+ 4,1 %) restent en hausse.

Les activités immobilières, financières, récréatives et de l'éducation, en revanche perdent des salariés.

En **Martinique**, les effectifs progressent de 0,5 % (soit + 300 postes), après + 3,5 % en 2016. Les effectifs dans l'industrie et la construction diminuent respectivement de 0,7 % et de 1,3 %. Une grande partie des secteurs du tertiaire connaissent des hausses d'effectifs, en particulier l'hébergement-restauration (+ 4,6 %, + 200 postes), le transport (+ 3,0 %, + 200 postes) et le commerce (+ 1,0 %, + 150 postes). A l'inverse, l'éducation et les autres activités de services sont en difficulté. Par ailleurs, alors que le secteur intérimaire est en forte augmentation au niveau national, la région se distingue en étant la seule à afficher des pertes (- 7,0 %).

Les effectifs augmentent de 0,8 % en **Guyane** en 2017 (+ 200 postes), après + 2,0 %, et de 0,3 % hors intérimaires. Les industries extractives perdent des effectifs (- 4,5 %) alors que le secteur de la production et distribution d'eau (+ 9,4 %) et l'industrie du bois et papier (+ 8,2 %) en gagnent. La construction rebondit de 2,9 % après une année 2016 en net recul (- 7,1 %). En revanche, le commerce continue de perdre des emplois (- 1,2 % après

- 0,4 %); la Guyane est la seule région où les effectifs diminuent dans ce secteur. Enfin, dans les autres secteurs du tertiaire, l'immobilier, l'hébergement-restauration et les services administratifs et de soutien sont les plus dynamiques de la région (respectivement + 6,1 %, + 2,4 % et + 1,5 %).

À la **Réunion**, les effectifs salariés progressent de 2,4 %, soit + 3 400 postes. Les effectifs de la construction et de l'industrie continuent d'augmenter (respectivement + 1,7 % et + 1,5 %) mais sur un rythme moins soutenu. L'industrie du plastique et l'agro-alimentaire, comme l'année passée, tirent l'emploi à la hausse. Le commerce est également en forte progression (+ 1,8 %).

Parmi les autres activités de services, l'hébergement - restauration (+ 6,7 %), l'action sociale et hébergement médico-social (+ 3,4 %) et les services administratifs (+ 3,3 %) sont les secteurs les mieux orientés de la région.

Djibrine Barka Adoum  
Gilles Capon  
Jérôme Mathias

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

### Éclairage : L'évolution de l'emploi industriel dans les régions entre 2007 et 2017

Entre 2007 et 2017, les effectifs dans l'industrie ont diminué de 14,2 %. Cette baisse n'a pas été compensée par une hausse des effectifs intérimaires, traditionnellement nombreux dans le secteur, lesquels ont également légèrement diminué sur cette période<sup>1</sup>.

A l'exception de la Corse et des Dom (sauf la Martinique), toutes les régions ont perdu des postes dans l'industrie ces dix dernières années. Cependant, les évolutions régionales sont très variées, de - 21,5 % dans les Hauts-de-France à - 1,3 % en Occitanie. Globalement, les régions les plus industrialisées, situées dans le centre et le nord-est du pays, sont celles qui perdent le plus d'emplois tandis que les régions du sud et de la façade atlantique en perdent le moins (*Tableaux 1 et A*).

Cette évolution est en partie liée à la structure de l'appareil productif au sein des régions. En effet, les industries primaires (industrie extractive, sidérurgie, métallurgie, industrie du bois et du textile) subissent depuis la fin des

Tableau A : Evolution entre 2007 et 2017 de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur industriel par région

REGIONS	Masse salariale			Effectifs moyens			SMPT	
	Montant 2017		Evolution	Niveau		Evolution	Niveau	Evolution
	Md€	%	%	2017	2017	%	2017	2017
Auvergne-Rhône-Alpes	17,5	15,8	11,4	469,1	-64,5	-12,1	3 110	26,7
Bourgogne-Franche-Comté	5,5	5,0	-2,4	164,7	-43,5	-20,9	2 780	23,3
Bretagne	4,9	4,4	13,1	158,2	-15,4	-8,9	2 578	24,1
Centre-Val de Loire	5,0	4,5	2,6	142,4	-30,9	-17,8	2 954	24,8
Corse	0,2	0,2	43,5	6,4	0,9	17,3	2 447	22,4
Grand Est	10,5	9,5	-1,8	299,5	-81,0	-21,3	2 931	24,8
Guadeloupe	0,2	0,2	29,1	7,7	0,5	6,6	2 637	21,1
Guyane	0,2	0,1	36,8	4,1	0,5	15,2	3 096	18,7
Hauts de France	9,6	8,7	-2,5	281,8	-77,3	-21,5	2 851	24,3
Ile-de-France	20,9	18,8	3,4	421,4	-86,0	-16,9	4 126	24,4
Martinique	0,3	0,3	15,3	8,3	-0,8	-8,5	2 820	26,0
Normandie	6,6	5,9	3,9	183,2	-37,9	-17,2	2 987	25,4
Nouvelle Aquitaine	8,1	7,3	11,0	241,9	-31,2	-11,4	2 801	25,3
Occitanie	7,7	6,9	27,5	205,5	-2,7	-1,3	3 122	29,1
Pays de la Loire	7,5	6,7	13,7	234,5	-21,3	-8,3	2 659	24,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,8	5,2	19,6	148,1	-7,9	-5,0	3 244	26,0
Réunion	0,5	0,5	34,9	17,0	1,4	8,7	2 566	24,1
<b>France</b>	<b>111,0</b>	<b>100,0</b>	<b>7,2</b>	<b>2 993,9</b>	<b>-497,0</b>	<b>-14,2</b>	<b>3 090</b>	<b>25,0</b>

Source : Acooss - Urssaf

<sup>1</sup> Séries intérimaires Dares : [https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/xls/donnees\\_trimestrielles\\_au\\_2e\\_trimestre\\_2018\\_sur\\_l\\_interim.xls](https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/xls/donnees_trimestrielles_au_2e_trimestre_2018_sur_l_interim.xls)

années 1980 la forte concurrence étrangère. Elles sont en forte diminution sur la décennie écoulée (supérieure à 20 % en 10 ans). Cette évolution pèse ainsi sur les régions du nord et de l'est où ces industries sont historiquement plus présentes dans le paysage économique. À l'inverse, les industries de l'agro-alimentaire, de l'aéronautique, de la pharmacie et de la chimie ont mieux résisté sur la période récente.

La composition régionale de l'industrie n'explique cependant pas totalement les différences d'évolution. En effet, même une fois les effets de structure neutralisés, les régions du nord et de

l'est de la France continuent de présenter un « effet régional » négatif. La plupart des secteurs y présentent ainsi une évolution de l'emploi inférieure à la moyenne nationale. À l'inverse, l'effet est positif dans le sud et l'ouest.

Cependant, cet « effet régional » ne se traduit pas par un nombre de fermetures plus important dans le nord que dans le sud. En effet, à quelques exceptions près, toutes les régions présentent un ratio d'établissements pérennes sur l'ensemble de la période similaire ; il s'agit principalement d'une diminution de la taille moyenne des établissements plus prononcée au nord qu'au sud.

Le secteur se caractérise également par une mutation de ses métiers : les ouvriers non qualifiés sont progressivement remplacés par des techniciens et des ingénieurs<sup>2</sup>. Cette évolution explique en partie que le SMPT augmente plus rapidement dans l'industrie que dans l'économie générale : il a ainsi progressé de 25,0 % en 10 ans contre seulement 19,9 % pour le reste de l'économie. La progression du SMPT est sensiblement identique dans toutes les régions (entre 23,3 % et 26,7 %) sauf en Occitanie (29,1 %) et dans les Dom et en Corse (21,6 % en moyenne).

<sup>2</sup> « Comment ont évolué les métiers depuis 30 ans ? », *Dares Analyse 2017-003*, janvier 2017.

### Encadré : Sources et méthodologie

Les employeurs du régime général déclarent leurs cotisations sociales aux Urssaf à l'aide du Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. Ils y portent les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements ainsi que leurs effectifs.

Le **champ de cette publication** couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la MSA), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

L'**assiette salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles reposent le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est à dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplé-

mentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Elle se distingue de l'**assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG)** sur les revenus d'activité, qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation, et de l'assiette CSG sur les revenus de remplacement, qui intègre certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée, **notamment les indemnités de chômage partiel**.

L'**effectif salarié** est un effectif en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les données mobilisées ne permettent pas de corriger de la multi-activité, ce qui rapproche l'effectif présenté d'un nombre de postes de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss.

L'**effectif moyen trimestriel** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre excepté pour les intérimaires. Pour ces derniers, à partir de ce bilan annuel, compte tenu de l'intégration des données d'intérim fournies désormais par la Dares sur un pas mensuel, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme de l'effectif de fin de mois et de l'effectif de fin de mois précédent.

L'**effectif moyen annuel** est la moyenne des effectifs moyens trimestriels.

Le **salaire moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale annuelle à l'effectif annuel moyen puis divisé par douze pour obtenir un montant mensuel.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les employeurs peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du Ministère du Travail (Dares), avec l'appui de la Datar et les administrations concernées, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Le contour des 332 zones d'emploi a été actualisé en juillet 2011 afin d'intégrer les flux domicile - travail mis en évidence par le recensement de 2006. 114 zones d'emploi sont à cheval sur au moins deux départements ; 11 le sont sur deux régions.

Pour approfondir...

- « Les effectifs salariés du secteur privé dans les régions en 2016 », *Acoss Stat* n°256, octobre 2017.

- « Les effectifs salariés du secteur privé poursuivent leur progression en 2017 », *Acoss Stat* n° 277, octobre 2018.

Les publications de l'Acoss et celles des Urssaf sont disponibles, dès le jour de leur parution, sur le site [acoss.fr](http://acoss.fr) - rubrique Observatoire économique. Des données plus détaillées y sont également à disposition.